CLER RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Développons les énergies renouvelables citoyennes

Dossier de presse

Mardi 8 décembre 2020

Les acteurs locaux sont la clef d'une nouvelle dynamique pour la résilience territoriale et la neutralité carbone

ÉNERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES

Il est temps d'accélérer !

À quelques jours du 5e anniversaire de l'Accord de Paris, et alors même que la France est loin d'atteindre ses objectifs énergie-climat, le CLER-Réseau pour la transition énergétique et les partenaires du Collectif pour l'énergie citoyenne présentent le 8 décembre, à l'occasion d'une conférence de presse, leurs propositions en faveur de l'énergie citoyenne, appelant le Gouvernement à s'en saisir.

Cet été, la Convention Citoyenne pour le Climat a rappelé dans ses conclusions la forte attente sociétale à participer à la transition énergétique et à développer l'énergie citoyenne. Aujourd'hui, en France, des habitants, des collectivités ou encore des agriculteurs, ont décidé de se rassembler pour produire ensemble une énergie renouvelable, et faire de la transition énergétique un axe de développement économique et social local. Tournés vers l'intérêt général, ils ouvrent le financement et la gouvernance des projets conjuguant exigence écologique, développement économique local et revitalisation démocratique, à tous les citoyens qui souhaitent s'y investir.

CONTACTS

Alexis Monteil-Gutel
Responsable de projets EnR au CLER-Réseau pour la transition énergétique
Tel.: 07 49 35 57 99
alexis.monteil@cler.org

Stéphanie Cayrol
Responsable communication du CLER-Réseau pour la transition énergétique
Tel.: 06 63 75 33 89
stephanie.cayrol@cler.org

© Adobe Stock

DÉCRYPTAGE

Énergies renouvelables citoyennes : pour une stratégie ambitieuse

Alors que la France est à la traîne pour atteindre ses objectifs énergie-climat, et dans ce contexte de sortie de crises et de relance économique, le temps est venu de bâtir une stratégie ambitieuse pour accélérer la dynamique des projets d'énergie renouvelable citoyens.

En 2020, l'objectif de la France est d'atteindre

23%

D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION FINALE BRUTE D'ÉNERGIE

Fin 2019, la France n'en compte que

17,2%

Source : *ministère de la Transition écologique*

En Europe, des collectivités et des citoyens organisés en associations, coopératives ou entreprises locales, développent des stratégies territoriales de transition énergétique – ce sont plus de 200 projets[1] en France et 3 000 en Europe. Ces projets citoyens ou à gouvernance locale, relatifs à la production d'énergie renouvelable, sont fondés sur une implication durable des habitants et des collectivités locales dans la gouvernance et le financement des projets, mais englobent également les enjeux de maîtrise des consommations, de partage de l'énergie, de mobilité ou de lutte contre la précarité énergétique. Pourtant ces projets citoyens représentent encore une niche dans le marché national. Selon l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'éolien citoyen représentait environ 3 % des capacités totales installées en France jusqu'en 2016, et 1 % pour le photovoltaïque. Des chiffres encore très éloignés de l'Allemagne, où 43 % des capacités totales renouvelables électriques sont détenus par les citoyens (32 %) et les agriculteurs (11 %).

UN PREMIER PAS VERS LA RECONNAISSANCE

Les institutions européennes ont reconnu la contribution des initiatives citoyennes à la transition énergétique et leurs multiples co-bénéfices sociaux, économiques ou démocratiques à travers la notion de "communauté énergétique", introduite par les récentes directives européennes. Ces communautés énergétiques constituent un modèle d'organisation visant à favoriser l'appropriation locale et citoyenne de la production d'énergie à partir de ressources renouvelables. Collectivités locales, habitants et autres acteurs du territoire sont maintenant reconnus comme des opérateurs à part entière dans le développement

des énergies renouvelables, qu'il s'agisse d'électricité, de chaleur ou de gaz.
Les États membres sont encouragés à mettre en place un cadre favorable visant à promouvoir et à favoriser le développement de ces projets citoyens, ainsi qu'à tenir compte de leurs spécificités pour leur garantir un accès au marché de l'énergie.
Après avoir entamé partiellement ce travail de définition des communautés énergétiques avec la loi « Énergie climat » fin 2019, l'administration complète actuellement la transposition des dispositions relatives aux communautés. Des exemples dans d'autres pays européens nous inspirent pour construire cette feuille de route en faveur de l'énergie citoyenne. L'Écosse s'est dotée d'un objectif de 2 GW d'énergies renouvelables produites par des communautés énergétiques d'ici 2030. Les Pays-Bas ont inclus dans leur loi stratégie climat pour 2030 un objectif de 50% d'installations d'électricité renouvelable terrestres détenues par des acteurs locaux.

IL EST TEMPS D'ALLER PLUS LOIN

En février dernier, les députés de la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale mettaient en avant la nécessité de soutenir et renforcer la place des acteurs locaux dans le développement ambitieux et équilibré des énergies renouvelables. Objectif : une meilleure répartition des projets et un appui aux politiques régionales d'animation, mais également un accompagnement pour des évolutions des filières et une amélioration qualitative des projets, dans un souci de cohésion des territoires.
Enfin, dans son rapport final, la Convention Citoyenne pour le Climat évoque l'importance de développer les communautés énergétiques afin de permettre à tous les acteurs locaux de s'impliquer dans les projets sur leur territoire et à en maximiser les retombées économiques locales. La Convention propose de renforcer la participation des citoyens, entreprises locales, associations et collectivités locales aux projets d'énergie renouvelable et de déployer des mesures en ce sens. Ces dispositions doivent être inscrites dans le projet de loi "Convention citoyenne pour le Climat" en préparation.

Pour dépasser les obstacles à la prise en main des projets d'énergie renouvelable par les acteurs locaux et garantir la participation des citoyens, le Collectif pour l'énergie citoyenne formule plusieurs propositions pour une transition énergétique territoriale et solidaire.
Une telle vision stratégique semble aujourd'hui indispensable dans le contexte actuel pour mener à bien la transition écologique et énergétique, dans le cadre d'un nouveau contrat social et écologique, assurant l'implication de tous et une répartition équitable des retombées dans les territoires.

Le Collectif pour l'énergie citoyenne

Le Collectif pour l'énergie citoyenne rassemble des ONG de protection de l'environnement, de l'énergie, des réseaux de collectivités et acteurs de l'économie sociale et solidaire. Son ambition : faire de l'énergie citoyenne un levier majeur du développement des énergies renouvelables.
Pour le Collectif, l'intérêt de développer l'énergie citoyenne n'est plus à démontrer. La décentralisation de la production d'énergies renouvelables donne la possibilité à des acteurs locaux - collectivités, agriculteurs, citoyens, PME – de devenir producteurs d'énergie dans le cadre de projets de territoire. Cette implication locale, y compris financière, permet aux territoires de bénéficier directement des retombées économiques des projets, et au pays d'atteindre ses ambitions énergétiques et climatiques.

Pour en savoir ⊕ :
https://cler.org/association/nos-actions/collectif-pour-lenergie-citoyenne/

1. Labellisés par Énergie Partagée.

NOS PROPOSITIONS

Place à l'énergie citoyenne !

Le CLER-Réseau pour la transition énergétique, Énergie Partagée, AMORCE et Enercoop, tous membres du Collectif pour l'énergie citoyenne, partagent **leurs propositions en faveur de l'énergie citoyenne, appelant le Gouvernement à s'en saisir.**

Jean-Baptiste Lebrun
Directeur du CLER-Réseau
pour la transition énergétique

Promouvoir les énergies renouvelables citoyennes comme levier des contrats de relance

"La France est très en retard sur l'atteinte de ses objectifs énergie-climat. Par ailleurs, les citoyens, les collectivités et les acteurs locaux veulent réellement coopérer pour la transition énergétique et s'approprier le développement des énergies renouvelables, qui participent à l'amélioration de notre qualité de vie et au développement économique local. Nous appelons donc les pouvoirs publics à promouvoir les énergies renouvelables citoyennes comme levier des contrats de relance et marqueur d'un engagement collectif renouvelé en faveur de la transition énergétique et mettre en œuvre des politiques publiques ambitieuses."

Pour en savoir ✪ :
jeanbaptiste.lebrun@cler.org
Tel.: 06 68 51 10 12
www.cler.org

Marion Richard
Co-responsable du pôle
Animation & Plaidoyer à Énergie Partagée

Adopter une transposition ambitieuse en faveur des communautés énergétiques

"Les directives européennes enjoignent les États membres à favoriser le développement des projets citoyens ou communautés énergétiques et à créer le cadre adéquat pour leur permettre d'être sur un pied d'égalité avec les acteurs de grande taille. Cela passe, par exemple, par privilégier les dispositifs de soutien les moins complexes et coûteux pour ces petits acteurs plutôt que de poursuivre une logique de systématisation des appels d'offres, ou encore simplifier certaines démarches administratives pour ces projets. C'est aussi l'occasion pour la France de prendre en compte la réalité territoriale et de moduler les dispositifs de soutien en fonction des ressources - de vent et de soleil, notamment - afin de faire émerger des projets dans les régions défavorisées et d'éviter une sur-concentration ou une sur-rentabilité dans les régions les mieux dotées. Cela exige, enfin et avant tout, que la France adopte une transposition ambitieuse des communautés énergétiques, et qu'elle se dote d'une feuille de route déclinée en objectifs et en politiques publiques incitatives".

Pour en savoir ✪ :
marion.richard@energie-partagee.org
Tel.: 07 81 64 84 41
https://energie-partagee.org

Nicolas GARNIER
Délégué général
d'AMORCE

Répondre au besoin de réappropriation des questions énergétiques par les territoires

"Dans un contexte de réduction de leurs ressources propres, comment les collectivités territoriales peuvent-elle contribuer au développement de projets d'énergies renouvelables locaux mieux acceptés par la population ? Les projets à gouvernance locale apparaissent aujourd'hui comme l'une des réponses. En effet, quand une collectivité investit dans une société de production d'énergie éolienne ou solaire, elle contribue à la production d'une énergie locale moins carbonée, mais elle développe aussi l'activité économique de son territoire, crée de l'emploi et génère de nouvelles sources de financement pour ses services publics. Encore marginaux aujourd'hui, ces projets d'EnR à gouvernance locale ont fait leur preuve sur le terrain et doivent désormais devenir incontournables. Toutefois, pour que les élus locaux puissent jouer pleinement leur rôle d'artisans de la transition énergétique, il faut qu'ils soient mieux informés et accompagnés pour faciliter l'adhésion locale. Mais il faut également que l'État deserre l'étreinte réglementaire qui les restreint trop souvent."

Pour en savoir ⊕ :
Contact presse : Romain Jacquet
rjacquet@amorce.asso.fr
Tel. : 06 11 43 78 51
https://amorce.asso.fr

Fanélie Carrey-Conte
Secrétaire générale
d'Enercoop

Créer un label suffisamment exigeant afin d'identifier les offres d'électricité verte qui ont une réelle plus-value environnementale et sociale

"La myriade d'offres de fourniture d'électricité plus ou moins vertes qui existent aujourd'hui, rend illisible ce marché et ne permet pas aux consommateurs d'identifier les offres qui ont une réelle plus-value environnementale et sociale. Il y a donc urgence à renforcer les moyens d'information du consommateur et les exigences des offres présentées comme vertes. Les travaux nationaux en cours autour d'un label «offres vertes» ont cet objectif, et il est essentiel qu'ils aboutissent à un label suffisamment exigeant et différenciant. Par ailleurs, les entreprises solidaires de plus de 10 ans qui œuvrent dans l'énergie renouvelable et dont l'utilité sociale est reconnue par l'agrément ESUS ne sont pas éligibles aux incitations fiscales pour les citoyens qui y investissent leur épargne. En cohérence avec les directives européennes et la nécessité de mesures facilitatrices pour développer l'énergie citoyenne, nous appelons les pouvoirs publics à créer une exception pour les coopératives d'énergie renouvelable."

Pour en savoir ⊕ :
Eugénie Bardin
Responsable des affaires publiques
eugenie.bardin@enercoop.org
Tel.: 01 80 48 16 24
www.enercoop.fr

L'ÉNERGIE RENOUVELABLE CITOYENNE

En France, des groupes de citoyens et de collectivités s'unissent pour produire ensemble une énergie verte et bénéfique aux territoires, à partir des ressources locales.

94%
des Français sont favorables au développement des EnR

86%
d'entre eux plébiscitent la production locale d'EnR même si elle coûte un peu plus cher

ENVIRON 200 PROJETS CITOYENS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES LABELLISÉS EN FRANCE PAR ÉNERGIE PARTAGÉE

791,1 GWh/an
d'électricité produite
Équivalent à la consommation électrique hors chauffage et eau chaude sanitaire de 674 997 personnes

43,4 GWh/an
de chaleur produite
Équivalent à la consommationen chauffage de 7 253 personnes

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Pour 1€ investi localement en fonds propre dans un projet citoyen de production d'énergie renouvelable, **2,5 € profitent au territoire** au tissu économique local.

La valeur locale créée par un projet d'énergie renouvelable porté par des acteurs locaux est jusqu'à **8 fois supérieure à celle d'un projet extérieur.**

Un parc éolien français récemment mis en service dégage environ de chiffre d'affaires pendant sa durée de vie, mais contribue également **à 7 M€ de contributions locales et nationales.**

1 MW installé et raccordé dans le cadre d'un projet éolien, **c'est 10 à 15 000€ par an de revenus** pour les collectivités locales, pour développer les services publics locaux ou réinvestir dans la transition écologique.

Sources : *Les retombées économiques locales des projets citoyens* et *Les chiffres clés de l'énergie citoyenne*, Énergie Partagée, décembre 2019. *La transition énergétique territoriale, créatrice de valeur(s) et moteur de développement,* CLER-Réseau pour la transition énergétique, septembre 2020. *Baromètre Les Français et l'environnement,* ADEME, décembre 2019. *L'observatoire de l'éolien en France* édition 2019 et 2020, France Énergie éolienne.

Exemples inspirants et inspirés

Partout en France, des projets citoyens d'énergie renouvelable se développent afin de créer de la valeur locale, de renforcer l'attractivité du territoire et d'inciter tous les acteurs à agir.

© DR

Des chaufferies bois mobiles en Haute-Loire

En chiffres

5
CHAUFFERIES BOIS INSTALLÉES

70 À 200 MWh/AN
PRODUITS PAR AN

En 2007, la commune de Mazet-Saint-Voy signe un contrat de délégation de service public (DSP) avec ERE43, une coopérative née d'une initiative citoyenne locale en 2001. Objectif : alimenter plusieurs bâtiments publics et privés en chaleur renouvelable. Entre 2007 et 2019, cinq micro-chaufferies ont été installées au sein de la commune par la coopérative ERE43. Un modèle clef en main de micro-chaufferie appelé Modul'R et développé par ERE43 est mis en place. Entièrement démontable, il se compose d'une mini-chaudière et d'un silo de stockage de bois et s'adapte ainsi aux réalités du milieu rural où les besoins en fourniture de chauffage sont moins importants qu'en ville. Le développement de ce modèle est également basé sur une logique de chauffage en circuit-court, alimenté en ressource locale sous forme de bois déchiqueté. Le 4e projet de chaufferie est monté et financé grâce au fonds chaleur géré par l'ADEME et à l'épargne citoyenne. Pour cela, ERE43 fait appel à Énergie Partagée pour l'accompagner dans la levée de fonds au niveau local et la communication du projet. Les citoyens ont la possibilité d'investir dans le fonds citoyen Énergie Partagée, par la suite reversé à ERE43 pour le projet. La commune de Mazet-Saint-Voy est également actionnaire de la société ERE43. En 2019, une 5e chaufferie bois voit le jour, permettant d'alimenter une fromagerie et la société Électronique du Mazet en chaleur renouvelable.

Pour en savoir ⊕ :
Jacques Villevieille, gérant ERE43,
jacques.villevieille@ere43.fr
Tel.: 04 71 59 79 24

© DR

Des éoliennes citoyennes en Pays de Vilaine

La volonté de créer un modèle coopératif éolien émerge dans la tête d'une poignée d'habitants du territoire en 2002 et se concrétise l'année suivante avec la création de l'association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV). L'enjeu : « ne plus être un simple consommateur du territoire, mais assurer un portage et une maîtrise locale de projets à visée non spéculative, avec une gouvernance locale et démocratique », selon Alain Ridard et Michel Leclercq, respectivement président et vice-président de l'association. Le vent est défini « comme une ressource locale, qui doit être gérée par et pour les acteurs locaux ».

UNE MOBILISATION DE TERRAIN

Aujourd'hui, l'association est à la tête d'un groupe comprenant trois sociétés d'exploitation de parcs éoliens, une société de capital-risque et d'une société d'ingénierie et de développement. La dynamique initiée par EPV a engendré la constitution du mouvement Énergie Partagée au niveau national et de deux réseaux régionaux, Taranis en Bretagne et Énergies Citoyennes en Pays de la Loire.

Pour en savoir ⊕ :
Marianne Billard, directrice, Energies citoyennes en Pays de Vilaine
Tel. : 02 99 72 39 49
e-mail: marianne.billard@enr-citoyennes.fr

Des toitures photovoltaïques en Haute Lande

Créée à l'initiative de Patrick Sabin, maire d'Escource, la société d'économie mixte TEPOS de Haute Lande associe la communauté de communes Cœur Haute Lande, des communes, des industriels aquitains spécialistes de la transition énergétique et des habitants du territoires à travers une société citoyenne. Sa première action réussie, avec le développement d'une trentaine de toitures photovoltaïques de 9 kW, lui assure une autonomie financière pour son fonctionnement. Dans le cadre de la démarche globale de territoire à énergie positive de la collectivité, la SEM peut maintenant initier de nouvelles actions en faveur de la transition énergétique : réalisation d'une plateforme de valorisation des ressources biomasse locales, production d'hydrogène « vert »…

Pour en savoir ⊕ :
Morgan Vachon, chargé de mission, CC Coeur Haute Lande
Tel. : 05 58 07 54 54
e-mail: morgan.vachon@coeurhautelande.fr

© DR

© DR

© DR

Du gaz vert en circuit-court dans les Monts du Lyonnais

En 2012, un groupe de douze agriculteurs s'est engagé dans un projet de méthanisation collective. La Communauté de communes des Monts du Lyonnais, inscrite dans une démarche TEPOS, a accompagné et soutenu l'initiative. Les collectivités ont co-financé le projet, au travers de la SEM Soleil et du fonds OSER, et Énergie Partagée a également investi au côté des agriculteurs. Le capital de l'entreprise locale Méthamoly est citoyen à 84%. Le méthaniseur, entré en service en janvier 2019, traite à la fois des effluents d'élevage et des bio-déchets issus des cantines et d'entreprises agro-alimentaires du territoire. Chaque année, 17 000 tonnes de déchets sont transformées par Méthamoly en énergie renouvelable sous forme de gaz vert, le bio-méthane, injecté dans le réseau de gaz et consommé localement. La production de gaz vert permet d'alimenter 1 300 foyers chauffés au gaz sur deux communes des Monts du Lyonnais, et une douzaine d'agriculteurs y trouvent un complément de revenus. Méthamoly a créé quatre emplois locaux à temps plein. En 2020, une station service rattachée à l'unité de méthanisation vient d'être construite, permettant aux transporteurs locaux et aux particuliers de s'avitailler en carburant-gaz, à prix compétitif et de sortir des énergies fossiles.

Pour en savoir ⊕ :
Thomas Robert, responsable Service Transition Ecologique, Communauté de communes des Monts du Lyonnais
Tel. 06 82 44 17 81
e-mail : thomas.robert@cc-mdl.fr

ET AILLEURS

AU PAYS-BAS, l'objectif de 50 % des capacités d'électricité renouvelable terrestres installées d'ici 2030 détenues par les acteurs locaux, a été inscrit dans la stratégie énergie-climat du gouvernement.

EN ALLEMAGNE, 43 % des capacités d'énergies renouvelables électriques installées entre 2000 et 2016 étaient en possession d'habitants et d'agriculteurs, à titre individuel ou *via* des coopératives ou sociétés locales. Les citoyens et agriculteurs allemands ont collectivement investi près de 20 milliards d'euros d'épargne depuis 2000, pour un montant total d'investissements déclenchés dans les projets d'énergies renouvelables de près de 100 milliards d'euros.

EN ÉCOSSE, la stratégie pour le climat et l'énergie du gouvernement prévoit 1 GW d'énergie renouvelable produite à l'échelle locale et communautaire d'ici 2020, et 2 GW d'ici 2030. En outre, le gouvernement souhaite qu'au moins la moitié des futurs projets d'énergie renouvelable de propriété soit partagée avec les acteurs locaux.

© Unsplash

CLER RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le CLER-Réseau pour la transition énergétique est une association française, agréée pour la protection de l'environnement, créée en 1984. Elle fédère un réseau de plus de 300 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire français.
Elle a pour objectif d'accélérer la transition énergétique à l'échelle locale, nationale et européenne en promouvant l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre la précarité énergétique.

Pour en savoir ✪ : www.cler.org

NOS PARTENAIRES

CLER RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ÉNERGIE PARTAGÉE
réseau action climat france
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
enercoop L'énergie militante
ENERGYCITIES
GREENPEACE
WWF
FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME
le labo DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
ESS France Chambre française de l'Économie Sociale et Solidaire
FNCCR SERVICES PUBLICS LOCAUX DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES E-COMMUNICATIONS
AMORCE DÉCHETS | ÉNERGIE | EAU